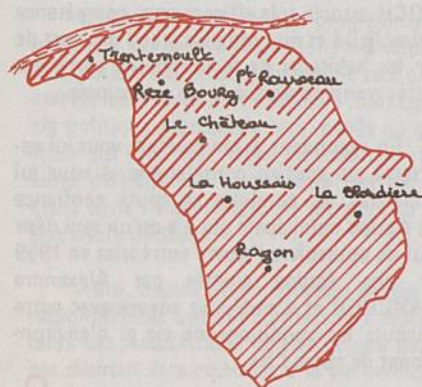


REZE INFORMATION



bulletin municipal



Septembre 1978

○
sommaire

Action Municipale p. 1 à 12
Vie des Associations
Locales p. 13 à 16

Office Municipal d'Information
Rédaction - Documentation :
Mairie de REZÉ
Directeur Gérant : J. FLOCH
Directeur de Publication : A. COUTANT
Imprimerie Atelier Municipal

LE MOT DU MAIRE

C'est la première fois que j'ai l'honneur de m'adresser à vous en tant que Maire de REZÉ. J'en ressens tout l'avantage mais aussi le redoutable privilège car, dorénavant je parlerai en votre nom.

Je proposerai pour les Rezéens les améliorations nécessaires à leur cadre de vie, à leur emploi, à leur logement, à leur scolarité, à leur sécurité et vous pouvez être assurés que j'assumerai pleinement ces responsabilités.

Mais pour agir ainsi, je bénéficie heureusement de la qualité de l'équipe qui entourait Alexandre PLANCHER. Je peux témoigner que les hommes et les femmes qui composent la Municipalité sont compétents et dévoués à la chose publique. Leurs qualités sont les garants de l'efficacité de notre liste d'Union.

Le programme municipal pour lequel une grande majorité d'entre vous s'est prononcée en Mars 1977 continue à être réalisé.

Je ne citerai que trois exemples :

- L'École du Port au Blé :
coût 3,5 millions de F.
Elle sera ouverte au cours du quatrième trimestre de l'année 1978.
- La surélévation de la route de Pornic :
coût 7 millions de F.
dont 3 millions pour la Ville de REZÉ.
La mise en service est prévue pour la fin Juillet, début Août 1978.
- Le gymnase de l'École Château Sud :
coût 1 million de F.
Début de la construction prévue pour le quatrième trimestre 1978.

Mais à tout cela s'ajoutent les discussions, les décisions intercommunales dont REZÉ est fort dépendant.

Deux objets me préoccupent grandement :

- La défense contre l'incendie

- L'aménagement de la grande voirie.

Des discussions sérieuses ont en effet été entreprises dans le cadre de l'Association Communautaire de la Région Nantaise en ce qui concerne l'implantation dans le Sud Loire d'une caserne de pompiers, mais on se heurte à un problème de gros sous car il faut savoir que si, actuellement, les Rezéens payent 20 F. par an et par habitant pour assurer tant bien que mal leur sécurité en matière d'incendie (à savoir 70 millions d'anciens francs pour l'ensemble de la Commune), en cas d'aménagement d'une caserne Sud Loire, ils devront payer trois fois plus, soit 60 F. par an et par habitant (210 millions pour l'ensemble de la Commune).

Notre sécurité est à ce prix et j'ai la ferme intention de faire aboutir ce projet.

En ce qui concerne la grande voirie, le sujet préoccupant reste le passage de Cheviré et tout ce qui en découle à savoir la Rocade Sud, que seuls des inconséquents ne peuvent admettre.

Actuellement, les collectivités locales, Communes, Syndicats de communes, Départements et Région ont précisé leur participation. Seul l'État n'a pas été en mesure de le faire.

A la fin de l'année, je rendrai publiques les démarches, la participation au débat des élus de la Ville de REZÉ et chacun prendra ses responsabilités.

Pour terminer, permettez-moi d'émettre un souhait : La Municipalité a mis en place des instances de concertation. Vous pouvez rencontrer aisément vos élus. La vie municipale vous concerne. Chaque Rezéen, chaque Rezéenne peut et doit avoir son mot à dire en participant mieux à la vie de la Ville, chacun ainsi y trouvera son compte.

Jacques FLOCH
Conseiller Général
Maire de la Ville de Rezé

**JACQUES FLOCH,
NOUVEAU MAIRE, SUCCEDE
A ALEXANDRE PLANCHER**

La disparition brutale d'Alexandre PLANCHER a été durement ressentie par tous ceux qui, depuis 1959, date à laquelle il devenait premier Magistrat de la Commune, ont pu apprécier ses réelles qualités d'homme, sa bonté, sa simplicité et son sens du devoir au service de Tous et plus particulièrement des plus touchés par les duretés de la vie.

Dans notre prochain bulletin annuel qui paraîtra à la fin de l'année, nous consacrerons plusieurs pages à sa mémoire.

Il nous a quittés avant de mener à son terme le mandat que vous lui aviez confié, il n'a pu lui-même, comme il était prévu, installer notre nouveau Maire, Jacques FLOCH qui, depuis 1971, était son conseiller et son bras droit.

Qui est notre nouveau Maire ?

Jacques FLOCH est statisticien de profession, il dirige le service des statistiques à la Direction Départementale de l'Agriculture.

Agé de 40 ans, il est marié et père de deux garçons de 15 et 10 ans.

Elu au Conseil Municipal en 1971, Alexandre PLANCHER le choisit comme



Premier Adjoint, chargé des Finances et il s'acquitte avec sérieux et compétence de cette lourde tâche. Le Conseil le désigne pour représenter REZÉ au Conseil Régional des Pays de la Loire.

En 1976, mieux connu et apprécié de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre et connaissant son efficacité, il est élu Conseiller Général du Canton de Bouaye-Rezé Sud et remplacé à ce siège le député sortant.

Lors de l'élection municipale de 1977, l'Équipe d'Union de la Gauche le présente

par André COUTANT, Premier Adjoint, chargé de l'Information

comme Maire Adjoint, successeur d'Alexandre PLANCHER et la grande majorité des rezéens approuve ce choix.

Aux dernières élections législatives, en Mars 1978, il succède à Alexandre PLANCHER comme suppléant de François AUTAIN qui vient d'être élu député de la 3ème circonscription.

Ses qualités et sa puissance de travail sont telles que les Assemblées dont il est membre lui confient les plus hautes responsabilités qu'il assume avec conscience et efficacité.

Pour conclure, je dirai que Jacques FLOCH associe très efficacement compétence et simplicité et que son plus grand désir est de voir les habitants de la Commune participer en très grand nombre à la vie municipale.

En répondant à son souhait, vous lui apporterez un soutien considérable et vous lui permettrez de conduire en toute confiance une équipe municipale qui n'a qu'un seul désir celui de poursuivre l'œuvre entreprise en 1959 par une équipe animée par Alexandre PLANCHER et d'améliorer encore avec votre concours les conditions de vie et d'environnement de notre Cité.



discussion de dossiers divers :

- Travaux Publics
- Affaires Sociales et diverses
- Finances
- Agriculture.

Pendant ces trois jours, ce qui m'est apparu le plus important :

- Le problème du FRANCHISSEMENT de la Loire. J'aurai l'occasion d'en parler.
- Le grave problème du CHOMAGE qui se pose bien plus durement maintenant. On l'avait si bien camouflé et faussé avant les élections législatives.
- Inquiétude pour combien de familles ?
 - . Chômage partiel à la S.N.I.A.
 - . La Navale (Chantiers Dubigeon)
 - . Fermeture de petites et moyennes entreprises.
 - . Arrivée des jeunes sur le marché du travail.

Ce problème de l'emploi est un problème politique et dans cette période où la Droite montre son vrai visage, je reste convaincue que ma responsabilité est de lutter avec les Socialistes et tous ceux qui défendent leurs droits, en particulier le droit au travail.

Voilà succinctement les premières impressions de ma présence au Conseil Général. Ma volonté est de faire partager l'action que je pourrai mener et d'être à l'écoute des élus locaux afin de bien comprendre les problèmes de ce Canton.



Au Conseil Général

Michelle CHARPENTIER

Elue au Conseil Général le 23 Avril, je tiens au nom du Parti Socialiste et de toute la Gauche à exprimer mes remerciements, aux électrices et aux électeurs du Canton de REZÉ-BOUGUENNAIS qui m'ont apporté leurs suffrages.

Rompant avec la tradition du notable, bien ancrées dans la vie politique française, les sections du Parti Socialiste de REZÉ-BOUGUENNAIS n'ont pas craint de risquer un score plus faible, en choisissant comme candidate une femme, jeune, du monde ouvrier.

Le score fût-il tellement inférieur ? Certains n'ont pas manqué de souligner une baisse de pourcentage au premier tour, négligeant de signaler la présence de quatre candidats de Gauche, contrairement aux élections de 1976 où il ne s'en trouvait que deux.

En fin de compte, les électeurs ont répondu favorablement au choix du Parti Socialiste. C'était donner raison à cette volonté bien déterminée du P.S.

- souligner l'intérêt qu'il porte à la classe ouvrière
- marquer au plan politique, son insertion de plus en plus forte dans le monde ouvrier
- donner à des jeunes et à des femmes la possibilité d'assumer des responsabilités électives.

C'est ainsi que je suis Conseiller Général depuis le 23 Avril. Dès le 29 Avril j'ai eu l'occasion de participer à la séance d'ouverture du Conseil Général.

On m'a demandé de prendre la place d'Alexandre PLANCHER au sein de la Commission des Travaux Publics. Là, bien des choses à apprendre !...

Le premier dossier dont je me suis chargée concernait la desserte portuaire de Cheviré, c'est-à-dire une voie d'accès pour la zone industrielle.

Le 18 Mai, j'ai fait mon rapport sur ce dossier, en insistant pour que cette desserte devienne rapidement une réalité, afin que des entreprises puissent s'implanter, et ainsi, créer quelques nouveaux emplois dans ce Canton.

Il y a eu trois jours de session, les 17, 18 et 19 Mai. J'ai fait mon apprentissage dans le déroulement des séances du Conseil Général :

DÉMOCRATIE

LOCALE

ET

PARTICIPATION

DES CITOYENS

OBJECTIFS

PRIORITAIRES

DES ÉLUS

DE REZÉ

par André COUTANT

- La réunion de quartier -

Ces réunions qui peuvent être désignées sous le nom de «Réunions-Débats» nous ont permis d'utiles échanges entre Elus - Population sur les projets, les objectifs et réalisations municipales, elles sont un excellent moyen de sensibilisation. Au cours de ces rencontres, la projection d'un film ou la présentation d'un montage audio-visuel ainsi que l'exposition de plans, maquettes et photos a permis d'améliorer encore l'échange et la compréhension du sujet à aborder.

La Municipalité de REZÉ reste très attentive aux suggestions formulées à cette occasion par les participants. Cette sorte de «boîte à idées» permet aux Rezéens de faire profiter la Ville des propositions parfois fort pertinentes.

Depuis 1959, la Municipalité n'a cessé de mettre en place des structures de concertation et de participation des citoyens à la vie et à la gestion des Affaires Municipales.

Comme le soulignait le programme présenté lors des dernières élections municipales : «La gestion des affaires locales ne sera pas réservée aux seuls 31 Conseillers Municipaux, la politique municipale sera menée au grand jour par une très large information et par une participation très étroite des citoyens tant dans l'élaboration des projets que dans les choix décisifs».

Ainsi, depuis de nombreuses années, des responsabilités ont été confiées aux représentants des Associations locales et aux personnes désirant être associées à la vie municipale par le canal des commissions extra-municipales et des offices municipaux.

Aujourd'hui, nous aborderons un élément essentiel et fondamental de notre action : la Démocratie locale.

Mais pour que la population participe le plus largement possible aux affaires de sa Commune, il faut qu'elle dispose de l'information et des structures lui permettant d'intervenir directement.

◆ L'INFORMATION, UN PRÉALABLE A LA DÉMOCRATIE LOCALE

Le bulletin municipal qui sortit pour la première fois en 1960 n'a cessé de s'améliorer tant par son volume que par sa fréquence et son ouverture aux associations locales. Aujourd'hui, grâce au bulletin municipal, toutes les informations sur l'action et la politique des Elus de la Commune vous parviennent régulièrement. Des bulletins supplémentaires ainsi que des plaquettes spécifiques viennent de surcroît compléter votre information sur des problèmes particuliers (Enseignement - Nucleaire - P.O.S. - Activités Sociales, Culturelles et Sportives - Mini-bus etc...).

Nous allons dans ce domaine améliorer encore la qualité de l'information et la fréquence de la parution des bulletins.

Mais il est une autre forme d'information qui permet la concertation et la communication.



◆ LA DÉMOCRATIE LOCALE

Vos élus n'ont cessé de démontrer leur profond souci d'associer les forces vives de la Commune à la gestion municipale, souci qui s'est manifesté par la mise en place des structures de dialogue comme les commissions extra-municipales, les offices municipaux, la caisse des écoles et les comités de quartiers.

- Les Commissions extra-municipales -

Ce sont des Commissions de travail, d'étude et de réflexion réunissant des personnes pouvant faire valoir une compétence particulière pour traiter de problèmes spécifiques d'un secteur d'activité déterminée. Aujourd'hui, trois commissions extra-municipales ont été constituées et fonctionnent sous la

responsabilité de l'Adjoint chargé de ces secteurs, ce sont les commissions de l'Urbanisme, des Affaires Sociales et de l'Enseignement.

Ces commissions doivent être consultées périodiquement et en tout état de cause chaque année avant le choix des orientations pour le budget primitif, mais également pour étudier les problèmes ou les projets spécifiques permettant aux élus d'asseoir leurs décisions sur des éléments sérieux et concrets apportés par les principaux intéressés qualifiés.

Une commission consultative du personnel municipal a été mise en place pour recueillir l'avis des représentants syndicaux sur toutes les questions intéressant le personnel. Elle se réunit préalablement à la réunion de la Commission Paritaire du Personnel pour examiner avec les syndicats les cahiers de revendications déposés et l'amélioration des conditions de travail des employés communaux.

- Les Offices Municipaux -

En mettant en place des Offices Municipaux, la Municipalité de REZÉ a recherché 3 objectifs :

- Coordonner au mieux l'action des Associations Locales ayant les mêmes types d'activités et leur apporter l'aide nécessaire à l'accomplissement de leur mission (prêts de locaux ou terrains - assistance en personnel ou en matériel - subventions).

- Décentraliser l'action municipale en confiant la gestion d'un secteur spécifique de l'activité communale à des personnels compétents et actifs qui, par la compréhension des problèmes à traiter et leur dynamisme, peuvent valablement compléter l'action municipale. La Municipalité considère que cette décentralisation est garante d'une plus large initiative et d'une plus grande efficacité.

- S'assurer du concours de toutes les compétences dans tous les secteurs particuliers en s'adressant à un organisme ayant une parfaite connaissance des problèmes et des besoins et capable de suggestions valables concernant les projets municipaux.

Les Offices ont de plus un rôle d'animation de la vie communale, ils permettent ainsi

à chacun de participer et de coopérer selon ses désirs et ses possibilités dans l'intérêt de toutes les couches de la population.

A ce jour, 6 Offices municipaux ont été créés.

Ils ont leur siège social à la Maison des Offices, 70, avenue de la Libération. Pour tous renseignements, vous y serez bien accueillis.

◆ L'OFFICE MUNICIPAL DES CENTRES DE LOISIRS ÉDUCATIFS POUR L'ENFANCE DE LA VILLE DE REZÉ

(O.L.E.)



Créé en 1972, il a pour but d'animer et de gérer les centres de vacances et de loisirs, les camps et centres de quartier, la colonie de vacances et les séjours pour adolescents à la mer ou à la montagne pendant les vacances scolaires ou l'inter-classe.

Son Conseil d'Administration est composé de personnes représentatives d'associations ayant mission d'animer des activités de loisirs d'enfants ainsi que de 6 élus municipaux, des représentants des parents d'enfants fréquentant les centres organisés par l'O.L.E., des représentants des animateurs et du personnel de service. De plus, l'O.L.E. participe à l'étude des projets municipaux dans le domaine des équipements de loisirs et de plein air et des aménagements des plaines de jeux.

◆ OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

(O.M.S.)

Créé le 20 Mars 1970, il a pour but principal, en liaison avec les responsables de la Municipalité, de soutenir, d'encourager, de moraliser et de provoquer tous les efforts et toutes les initiatives tendant à répandre et à développer la pratique de l'Education physique et des Sports et le contrôle médico-sportif.

L'O.M.S. est administré par un Comité Directeur de 33 membres qui se répartissent en 28 membres représentant les Associations d'Education physique et de sport de la Commune à raison d'un élu par Association et 5 membres du Conseil Municipal.



◆ L'OFFICE MUNICIPAL DES PERSONNES AGÉES DE REZÉ

(O.P.A.R.)

Créé le 29 Septembre 1976, il a pour but de coordonner et de promouvoir toutes initiatives prises ou à prendre en faveur des personnes âgées.

Il comprend 5 membres du Conseil Municipal, 2 membres du Bureau d'Aide Sociale, l'Assistante Sociale de la Ville, 1 représentant de la Sécurité Sociale, 1 représentant de l'Action Sanitaire et Sociale, 1 représentant par Caisse de Retraite, 5 représentants par Association d'anciens de la Commune, 5 représentants par Résidence d'anciens, 2 représentants par organisation syndicale (section retraités) ainsi que des personnes agréées par le Conseil d'Administration en raison de leur compétence et de leur activité en faveur des personnes âgées de la Commune.

L'Office assure la liaison entre les Organismes, les Associations, les Résidences d'anciens, les Clubs et toutes les personnes qui orientent leur action sociale et culturelle vers les personnes âgées. Il soumet à la Municipalité toutes les propositions utiles concernant l'amélioration de conditions de vie des anciens de la Commune par la création de services et d'équipements collectifs.



◆ L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

(O.M.C.)

Créé en 1974, il regroupe la totalité des organisations rezéennes concernées par les activités socio-culturelles, elles sont au nombre de 17.

Le Conseil d'Administration est composé d'un représentant de chacune des Associations, de 6 représentants de la Municipalité, de 10 individuels élus par l'Assemblée Générale.

le.

Les buts de l'O.M.C. sont de :

- Créer un lien entre les Associations Rezéennes ayant vocation culturelle ou artistique.
- Faciliter leur contact avec le public.
- S'efforcer de coordonner les différentes manifestations et d'en organiser lui-même.
- Aider la Municipalité dans la vie culturelle de la Cité.
- Aider et susciter toute initiation susceptible de créer et de développer les activités culturelles.

De plus, l'O.M.C. apporte son soutien à l'activité des Associations membres, anime une école de musique qu'elle a mise en place, développe la lecture, a suscité une manifestation sur le livre d'enfants, organise l'étude d'une bibliothèque centrale, de bibliothèques de quartier, de bibliobus, prêts de livres, participe à l'animation de la Cité.

◆ L'OFFICE MUNICIPAL DU JUMELAGE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Dernier né des Offices, l'O.M.J. a vu le jour le 23 Juillet 1977. Il est administré par un comité directeur composé de membres de droit dont le Maire, 6 Conseillers Municipaux, des représentants des Offices, 1 représentant du Collège «personnel», 9 à 15 membres élus par l'Assemblée Générale et un représentant par Association ou mouvement adhérent aux statuts.

Son but est, dans le cadre des principes de la Charte des Villes Jumelées et sous l'égide de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées de promouvoir et de réaliser le jumelage de la Ville de REZÉ avec des villes étrangères.

de développer, dans tous les domaines, les relations et les échanges culturels, touristiques, sportifs, économiques et sociaux entre villes jumelées et fédérées.



REZÉ



ST-WENDEL

◆ LA CAISSE DES ÉCOLES

La Municipalité de REZÉ, consciente de l'intérêt qu'il lui fallait attacher à l'hygiène et à la diététique à l'école et à la transformation des anciennes «cantines» en véritables «restaurants scolaires», décidait en 1970 de créer une Caisse des Écoles.

Elle lui confiait la responsabilité de gérer et de développer des restaurants dans chaque groupe scolaire de REZÉ.



Cet organisme composé de 10 représentants du Conseil Municipal, de parents d'élèves, des enseignants, du personnel remplit le même rôle que celui confié aux Offices municipaux. Là, également les intéressés sont associés aux réalisations municipales et à la gestion des 7 restaurants scolaires (bientôt 8) ouverts à ce jour à REZÉ qui accueillent plus de 1 250 enfants.

◆ LES COMITÉS DE QUARTIER

Aujourd'hui, vos élus veulent poursuivre l'action en faveur d'un développement de la démocratie locale et de la participation des citoyens à la vie communale.

En mettant en place de véritables structures de quartiers souples et non contraignantes, la Municipalité montre une fois de plus que la gestion des affaires communales ne doit pas être réservée aux seuls élus mais qu'elle doit être largement partagée.

Les responsables de ces comités doivent être des citoyens n'ayant pas de mandat municipal, des élus participant aux réunions des Comités sont là pour être à l'écoute des problèmes, pour participer aux études et propositions et pour se faire l'interprète des aspirations des habitants des quartiers près du Conseil Municipal mais ils ne détiennent aucun poste de responsabilité.

Des comités de quartiers ont été mis en place à ce jour dans les quartiers suivants :

- Trentemoult
- Ragon
- Pont-Rousseau
- La Blordière
- Le Château de Rezé
- La Houssais
- Rezé-Bourg et Port au Blé

Ces comités doivent se réunir selon le souhait de leurs membres et ils seront consultés chaque fois qu'une réalisation sera projetée dans le secteur intéressé.

Il est indispensable que ces comités ne restent pas le fait d'une minorité. Aussi nous profitons de cet article pour lancer un appel à tous ceux qui voudraient faire partie d'un Comité, de se faire connaître à la Mairie de REZÉ.

Car il est évident que l'action municipale ne peut valablement s'exercer dans l'intérêt général que si les besoins de la population sont rigoureusement recensés et tous les citoyens conscients doivent prendre leur part à cette action municipale.

Si vous désirez participer à l'action municipale, inscrivez-vous à une Commission Extra-municipale ou à un Comité de quartier, nous bâtissons ensemble notre cadre de vie.

un livre pour NOËL ?

par Michel JORAND

Adjoint à l'Enseignement

Il est de tradition, dans de nombreuses communes d'organiser une séance récréative à l'intention des enfants des écoles primaires et maternelles à l'occasion des fêtes de Noël.

A REZÉ, les enfants revenaient de ce spectacle nantis d'un petit présent : friandises pour les plus grands, friandises et jouets pour les élèves des cours préparatoires et des écoles maternelles.

UN LIVRE, POURQUOI PAS ?

C'est en 1973 que, sur la suggestion de la Commission extra-municipale de l'Enseignement, la Municipalité envisagea pour la première fois de substituer un livre à ces présents traditionnels.

En effet, si une orange, un sucre d'orge, une poupée pouvaient représenter un cadeau apprécié par les enfants - notamment dans les familles populaires - il y a 15 ou 20 ans, il n'en va plus de même aujourd'hui. A cet égard une certaine indifférence des enfants pour ce qui leur était offert tendait à se généraliser.

Offrir un livre à Noël par contre, constituait une pratique moins répandue qui, jusqu'à ces derniers temps, restait l'apanage de certains milieux.



Toutefois, cette voie n'était pas non plus exempte de tout danger :

- le livre, surtout offert dans le cadre scolaire où il représente souvent le symbole du travail, ne risquait-il pas d'être mal reçu par certains enfants ?

- dans les petites classes, le degré d'apprentissage de la lecture ne constituait-il pas un handicap (au C.P. notamment, Noël arrivait seulement 3 mois après la rentrée) ?

- si la littérature enfantine s'est considérablement développée quantitativement, il y a beaucoup à dire sur la qualité de nombreux ouvrages. Comment choisir ?

Autant de questions, autant de problèmes à résoudre.

UNE LARGE CONCERTATION

S'y ajoutèrent encore d'autres difficultés qui se révélèrent à l'expérience : ainsi l'embaras de nombreux enseignants qui, en l'absence de toute formation dans ce domaine, durent effectuer le choix des ouvrages dans les 2 collections proposées la première année.

Elles furent résolues l'une après l'autre dans le cadre d'un groupe de travail mis en place en 1974 par la Municipalité, et qui fut chargé de lui soumettre des propositions pour mener à bien cette initiative. Ce groupe de travail fut constitué, sans exclusive aucune, d'enseignants volontaires, compétents dans ce domaine, ou tout simplement armés de bonne volonté.

Plusieurs critères ont ainsi été retenus pour le choix des ouvrages et des collections :

- livres solides pouvant être maniés sans dommage

- textes nets, bien aérés, illustrations de bon goût pour « accrocher » les enfants réfractaires à la lecture

- collections adaptées à chaque catégorie d'âge
- ouvrages de qualité, ayant fait l'unanimité des critiques, échappant aux lieux communs et à la médiocrité de trop nombreux titres de la littérature enfantine.

La liste des ouvrages sélectionnés fait chaque année l'objet d'un document présentant chaque titre (thème, présentation, graphisme, niveau de lecture etc...) transmis à tous les enseignants, tandis qu'une valise comprenant un exemplaire de chaque livre proposé circule dans les écoles. Chaque enseignant peut ainsi effectuer un choix en toute connaissance de cause.

ET LA MATERNELLE ?

Cette initiative, qui s'est révélée très positive, fut cependant dans un premier temps limitée aux enfants des écoles primaires. En effet, lors de son lancement, de nombreuses réserves avaient été émises quant à ses chances de réussite dans les écoles maternelles.

Pourtant, le succès qu'elle rencontre à l'école primaire entraîna par la suite l'adhésion de la majorité des enseignantes de maternelle. Ainsi, l'expérience fut-elle étendue aux bambins des moyennes et grandes sections à partir de 1977.

Car, et ce fut là une découverte pour beaucoup, il existe des livres pour non lecteurs ! Et il suffit de réaliser avec quel soin les enfants de 4 ou 5 ans entourent LEUR livre, pour s'en convaincre.

Autre innovation, l'intérêt - ou les interrogations - suscités par cette initiative parmi les parents amena la Municipalité à les associer aux débats du Groupe de Travail. C'est ainsi que les représentants des Conseils de Parents d'élèves y participent depuis cette année.

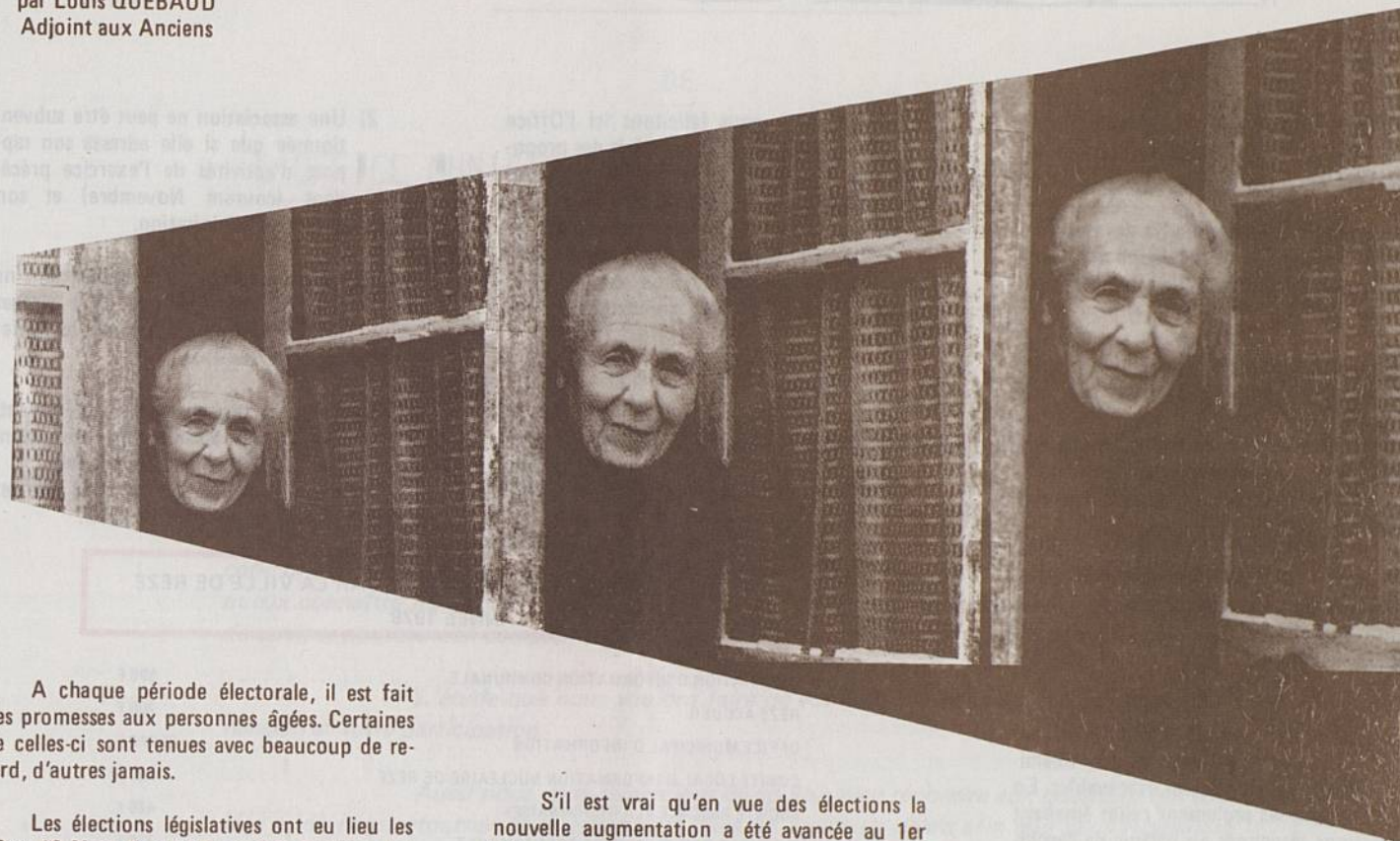
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE

Sans doute le remplacement des friandises et jouets par le livre s'est-il traduit par une importante augmentation de la dépense. Mais, on peut affirmer que le succès de l'opération la justifie. En effet, en dehors de son intérêt propre de sensibilisation à la lecture, elle a été à l'origine d'autres initiatives de grande ampleur, telles que la quinzaine du Livre pour Enfants organisée en Décembre 1976. D'autre part, elle est liée aux efforts déployés dans d'autres domaines pour la conception d'une véritable bibliothèque à REZÉ, et s'intègre à l'action générale de promotion du livre entreprise par la Municipalité et les Offices.



Les personnes âgées espéraient le change ment

par Louis QUÉBAUD
Adjoint aux Anciens



A chaque période électorale, il est fait des promesses aux personnes âgées. Certaines de celles-ci sont tenues avec beaucoup de retard, d'autres jamais.

Les élections législatives ont eu lieu les 12 et 19 Mars, il a été beaucoup question des personnes âgées, des promesses ont été faites par les candidats y compris M. BARRE, Premier Ministre, élu Député.

Une nouvelle Assemblée est en place sans grand changement avec la précédente.

LES PROMESSES NON TENUES

En 1973, le Premier Ministre, M. Mesmer promettait entre autre la gratuité des transports aux personnes âgées. Certaines Villes, comme REZÉ, accordent cette gratuité (coût pour les contribuables ...) le Gouvernement, rien, si ce n'est la carte vermeil qu'il fait payer.

LES PROMESSES CADUQUES

En Octobre 1977, à LYON, M. le Président de la République déclarait que depuis son élection le minimum vieillesse avait doublé. La réalité en est tout autrement, le minimum vieillesse était en Mars 1974 de 5 200 F. et au 1er Juillet 1977 de 10 000 F.

LES PERSONNES AGÉES NE FONT PAS DE DÉMAGOGIE

Les personnes âgées qui ont peiné, souffert toute une vie et fait la richesse de la France, ont le droit de finir leurs jours décemment sans quémander des secours. Pour cela, il faut des pensions et retraites suffisantes ce qui n'est pas le cas actuellement.

AUX ÉCHOS DE LA PRESSE

Au milieu de Février 1978 à LENS, un incendie a détruit une maison de deux pièces qui abritait 12 personnes. Six enfants et deux personnes âgées périrent dans cet incendie. Les 4 survivants doivent d'être en vie à l'obligation d'être présent à leur travail. Drame douloureux, résultat des inégalités profondes qui continuent à exister en France ; preuve en est, s'il était besoin de le prouver.

S'il est vrai qu'en vue des élections la nouvelle augmentation a été avancée au 1er Décembre, il n'en est pas moins vrai qu'en Février 1978, le minimum vieillesse n'est qu'à 52 % du S.M.I.C. et le coût de la vie continue d'augmenter.

Un autre fait : M. et Mme BARRIERE, disposant de quelques jours de vacances, avaient décidé de rejoindre la Suisse.

A la frontière, les douaniers français constatent que les deux époux sont porteurs de 3 kgs de bijoux en or et platine sertis de pierres précieuses, le tout pour une valeur de trois millions de nouveaux francs.

Plus de deux millions de personnes âgées ne disposent que d'un million de centimes par an.

M. et Mme BARRIERE, eux, se promènent avec 3 millions de francs (nouveaux) en bijoux et ce n'est qu'un superflu.

Ce petit trésor est l'équivalent de ce que perçoivent 300 personnes âgées par an.

Là encore, il faut parler des différences de situation. Incendie à LENS, les bijoux de M. et Mme BARRIERE, des contrastes qui font mal.



LE POINT SUR LES SUBVENTIONS

par René PAPIN
Adjoint aux Finances

Chaque année, lors de l'élaboration du Budget Primitif, la Municipalité accorde des subventions aux associations.

Ces dépenses faisant partie des dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de les prévoir assez tôt dans l'élaboration de notre budget.

C'est pourquoi, les Associations subventionnées doivent nous envoyer au cours du 4ème trimestre un compte rendu de leurs activités car désormais, il n'est plus question de subventionner une association qui ne rend pas compte du travail effectué pendant l'exercice précédent.

Ainsi, en 1978, certaines associations qui étaient jusqu'alors subventionnées ne l'ont pas été ; le compte rendu d'activités demandé par la Mairie en Octobre 1977 n'ayant pas été fourni.

Au cours des mois de Décembre et Janvier, les demandes de subventions sont examinées. Certaines sont déclarées irrecevables. En effet, sont retenues seulement celles émanant d'associations rezéennes ou parfois de l'agglomération à condition que ces dernières touchent par leurs activités un certain nombre de rezéens. Nous pensons en effet que ces sommes distribuées, qui finissent par faire une enveloppe importante (4 335 229 F. en 1978) alimentée par les contribuables rezéens, doivent revenir aux rezéens.

Ces sommes proposées au budget dès Janvier ne sont versées aux Associations qu'en Avril. Pourquoi ? Faisant partie intégrante du budget, voté généralement en Mars, elles ne peuvent être mandatées que lorsqu'il revient approuvé par le Préfet - cette année en Avril.

Nous sommes bien sûr conscients que ces subventions ne donnent pas toujours satisfaction. Certains les trouvent trop modiques, d'autres trop importantes ; ceux-là ne font sans doute pas partie de cette vie associative qui existe à REZÉ et qui est importante. La Municipalité, quant à elle, persuadée de l'importance de cette vie associative, continuera, compte tenu de ses possibilités, d'apporter son aide financière et recherchera par dessus tout l'équité entre les différentes associations, ce qui n'est pas toujours aisé vous en conviendrez.

A ce sujet, nous félicitons ici l'Office Municipal des Sports qui nous fait des propositions de ventilation de subventions entre les différents clubs, propositions établies suivant un barème élaboré par les représentants de l'ensemble des sociétés sportives et qui semble donner satisfaction. Ce travail nous comble d'aise et facilite grandement notre tâche.

En résumé :

- 1) Ne sont subventionnées que les associations rezéennes ou celles de l'agglomération ayant des activités touchant des Rezéens.

- 2) Une association ne peut être subventionnée que si elle adresse son rapport d'activités de l'exercice précédent (courant Novembre) et son compte d'exploitation.

- 3) Le mandatement des subventions ne peut se faire que lorsque le budget primitif est approuvé par le Préfet (courant Avril)

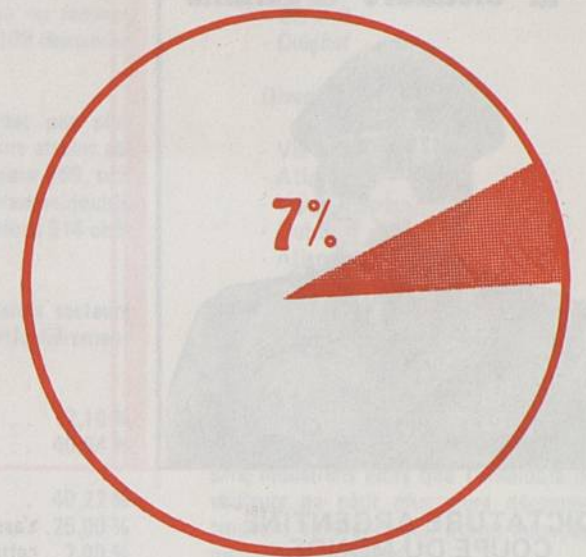
- 4) En même temps que le mandatement, la liste des associations subventionnées paraît dans la presse locale. Vous trouverez ci-dessous, la liste des associations subventionnées en 1978.

ÉTAT DES SOCIÉTÉS SUBVENTIONNÉES PAR LA VILLE DE REZÉ ANNÉE 1978

ASSOCIATION D'INFORMATION COMMUNALE	500 F.
REZÉ-ACCUEIL	200 F.
OFFICE MUNICIPAL D'INFORMATION	25 000 F.
COMITÉ LOCAL D'INFORMATION NUCLÉAIRE DE REZÉ	100 F.
SOCIÉTÉ AMICALE « LA RAGONNAISE »	440 F.
SYNDICAT D'INITIATIVE DE TRENTEMOULT	730 F.
OFFICE MUNICIPAL DU JUMELAGE	20 000 F.
UNION DÉPARTEMENTALE DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX	240 F.
COMITÉ DE LIAISON DES CONSEILS DES PARENTS D'ÉLÈVES	300 F.
CHAMBRE DES MÉTIERS DE NANTES	1 800 F.
LYCÉE POLYVALENT - COURS DE PROMOTION SOCIALE	2 750 F.
CAISSE DES ÉCOLES	510 250 F.
COLONIE DE VACANCES DES ÉCLAIREURS DE FRANCE	2 200 F.
OFFICE DES LOISIRS D'ENFANTS	520 000 F.
PAPILLONS BLANCS - A.D.A.P.E.I.	12 500 F.
ÉCOLE DU PARC	230 000 F.
CENTRE ÉDUCATIF POPULAIRE AMICALE LAIQUE REZÉ CENTRE	1 450 F.
AMICALE LAIQUE HOUSSAIS - CHENE CREUX	4 500 F.
AMICALE LAIQUE OUCHE DINIER	1 100 F.
COOPÉRATIVE SCOLAIRE RAGON	700 F.
OFFICE CENTRAL DE COOPÉRATION A L'ÉCOLE	360 F.
FRANCS ET FRANCHES CAMARADES - SECTION DE REZÉ	1 200 F.
FOYER ÉDUCATIF DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ	6 424 F.
A.E.P.R. PONT ROUSSEAU	4 500 F.
PUPILLES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE	330 F.
C.E.M.A.	300 F.
CLUB DES JEUNES SCIENTIFIQUES DE REZÉ	1 000 F.
CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE	
AMICALE LAIQUE HOUSSAIS - CHENE CREUX	12 000 F.

CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE AMICALE LAIQUE REZÉ CENTRE	3 400 F.
AMICALE LAIQUE « LA RAGONNAISE » SECTION BOULES	300 F.
REZÉ XIII	800 F.
A.E.P.R. PONT ROUSSEAU	19 800 F.
A.S.B.R.	31 000 F.
REZÉ OLYMPIQUE CLUB	2 200 F.
ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE ET C.E.T. JEAN PERRIN	5 200 F.
ROLLER SKATING REZÉEN	900 F.
CLUB SPORTIF JEAN PERRIN	1 600 F.
A.L.O.D. REZÉ	4 800 F.
ASSOCIATION SPORTIVE C.E.S. PETITE LANDE	1 050 F.
CERCLE SAINT-PAUL	5 300 F.
TENNIS CLUB REZÉEN	4 600 F.
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-PAUL	1 000 F.
UNION CYCLISTE REZÉENNE	1 600 F.
ÉTOILE SPORTIVE RAGON	975 F.
PÉTANQUE CLUB REZÉEN	1 200 F.
MAISON DE JEUNES	900 F.
PÉDALE REZÉENNE	600 F.
A.F. KARATÉ DO SHITO RYU	600 F.
RANDONNEURS LOIRE-OcéAN	1 900 F.
CLUB DE PATINAGE GLACE LOIRE-OcéAN	2 000 F.
ASSOCIATION SPORTIVE C.E.S. PONT-ROUSSEAU	2 000 F.
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	6 000 F.
GROUPEMENT DES SOCIÉTÉS SPORTIVES LOCALES	8 900 F.
U.S.E.P. OUCHE DINIER MIXTE I	610 F.
U.S.E.P. OUCHE DINIER MIXTE II	700 F.
U.S.E.P. CHENE CREUX MIXTE I	530 F.
U.S.E.P. CHENE CREUX MIXTE II	550 F.
U.S.E.P. REZÉ CENTRE MIXTE I	270 F.
U.S.E.P. REZÉ CENTRE MIXTE II	590 F.
U.S.E.P. HOUSSAIS MIXTE I	600 F.
U.S.E.P. HOUSSAIS MIXTE II	680 F.
U.S.E.P. CHATEAU NORD MIXTE I	600 F.
U.S.E.P. CHATEAU NORD MIXTE II	400 F.
U.S.E.P. CHATEAU SUD MIXTE I	1 020 F.
U.S.E.P. CHATEAU SUD MIXTE II	640 F.
U.S.E.P. RAGON MIXTE	870 F.
U.S.E.P. PONT ROUSSEAU MIXTE I	520 F.
U.S.E.P. PONT ROUSSEAU MIXTE II	600 F.
A.S.S.U. C.E.S. SALVADOR ALLENDE	1 850 F.
U.F.O.L.E.P.	200 F.
ASSOCIATION DES ÉCLAIREURS NEUTRES EUROPÉENS	300 F.
ASSOCIATION DES ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DE FRANCE	1 800 F.
SCOUTS DE FRANCE	330 F.
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	77 600 F.
MUSIQUE DU CERCLE SAINT-PAUL	6 300 F.
OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE ET ÉCOLE DE MUSIQUE	428 000 F.
CHORALE RIVE GAUCHE	550 F.
ASSOCIATION REZÉENNE POUR LA FORMATION CIVIQUE	20 000 F.
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	600 F.
LA CROIX D'OR	385 F.
MOUVEMENT VIE LIBRE	385 F.
LES AMIS DE LA SANTÉ	240 F.
ASSOCIATION DES SAUVETEURS SPÉCIALISTES ET SECOURS DIPLOMÉS	360 F.
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	3 000 F.
BUREAU D'AIDE SOCIALE	1 202 400 F.
ASSOCIATION POPULAIRE DE L'AIDE FAMILIALE	600 F.
CONFÉDÉRATION SYNDICALE DU CADRE DE VIE (A.S.F.)	400 F.
ASSOCIATION NANTAISE D'AIDE FAMILIALE	330 F.

Part des subventions dans le budget communal



ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES	1 200 F.
MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	360 F.
ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES - CHEFS DE FAMILLE	1 600 F.
ASSOCIATION DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE	700 F.
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	200 F.
OFFICE MUNICIPAL DES PERSONNES AGÉES DE REZÉ	20 000 F.
COMITÉ D'AIDE AUX ANCIENS DE PONT ROUSSEAU	480 F.
UNION DES VIEUX DE FRANCE	7 850 F.
CLUB DES ANCIENS	5 000 F.
ASSOC. DÉP. D'AIDE A DOMICILE AUX RETRAITÉS DE L.A.	500 F.
FÉDÉRATION NATIONALE DES MALADES INFIRMES ET PARALYSÉS	1 000 F.
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS MAL ENTENDANTS	600 F.
ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE	480 F.
ASS. PARENTS D'ÉLÈVES DÉFICIENTS AUDITIFS « LA PERSAGOTIERE »	330 F.
CENTRE D'ACTION ET RECHERCHES POUR L'INSERTION HANDICAPÉS	1 000 F.
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE A.C.P.G.	425 F.
ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS	440 F.
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES TRAVAILLEURS DÉPORTÉS	245 F.
FÉD. NAT. DÉPORTÉS INTERNES RÉPUBLICAINS PATRIOTES	430 F.
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	480 F.
ASS. NAT. DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉSISTANCE	550 F.
UNION NAT. DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD	930 F.
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE REZÉ	1 050 000 F.
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT	660 F.
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT RURAL	170 F.
TOURISME ET TRAVAIL	13 000 F.
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET JARDINS POPULAIRES DE FRANCE	200 F.
AMICALE DES PRÉPOSES DES P.T.T.	280 F.
C.F.D.T. UNION LOCALE DE NANTES ET DE SA RÉGION	300 F.
U.N.C.A.L. UNION NATIONALE COMITÉS D'ACTION LYCÉENS	100 F.
SOCIÉTÉ MUTUALISTE UNION DES TRAVAILLEURS DE L'OUEST	1 100 F.
SOCIÉTÉ MUTUALISTE REZÉ-TRENTEMOULT	500 F.
SOCIÉTÉ MUTUALISTE DES MUTILÉS DU TRAVAIL	550 F.
TOTAL	4 335 229 F.

« mondial »: démasquer la dictature argentine



DICTATURE ARGENTINE COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

L'Argentine, ce n'est pas seulement le pays de la coupe du Monde de Football, c'est aussi la violence, les enlèvements, les arrestations. Chaque jour, les gouvernants de ce pays violent les libertés fondamentales des citoyens. La junte militaire tente d'asseoir son pouvoir en semant la terreur et en pratiquant la torture.

Considérant la situation faite au peuple d'Argentine par la junte militaire en place qui n'hésite pas à employer les emprisonnements, la violence, la torture comme moyen de gouvernement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le vœu suivant :

- 1- Enregistre avec satisfaction les diverses manifestations d'hostilité envers la dictature argentine.
- 2- Condamne sans réserve les atteintes graves aux libertés fondamentales perpétrées par la dictature argentine et tout compromis avec un régime qui use de la terreur et de la torture pour assurer son pouvoir.
- 3- Propose que les participants à cette Coupe du Monde exercent de très fortes pressions sur un des régimes les plus sanguinaires qui soient et permettent au peuple argentin d'exprimer à la face du monde ses luttes et ses espoirs.
- 4- S'engage à agir aux côtés de tous ceux qui partagent son sentiment, pour que la coupe du monde ne puisse servir de caution à la barbarie de la junte de de pays.
- 5- Appelle la population rezéenne à

VOEUX

DU CONSEIL MUNICIPAL

s'associer à cette protestation et à cette action et à prendre des initiatives pour sensibiliser l'opinion publique sur la situation faite au peuple argentin.

POLITIQUE DU MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN MATIÈRE DE GESTION DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

Le Conseil Municipal de REZÉ se fait le porte-parole des parents et des élèves qui supportent les carences de l'Éducation Nationale.

Il s'élève contre la politique de gestion du personnel d'enseignement : dans le secteur primaire ainsi que maternel, les maîtres absents ne sont pas toujours remplacés et il est procédé à un curieux système de rotation d'une commune à l'autre des suppléants, sans que les difficultés soient résolues au fond par l'embauche du personnel titulaire indispensable.

Il s'élève contre la politique financière de l'État qui tend à restreindre le montant des subventions destinées aux constructions scolaires (classes, restaurants scolaires etc...) et opère sans cesse des transferts de charges sur les collectivités locales (témoin : l'indemnité de logement des instituteurs obérant le budget des Communes).

Il s'élève contre la Réforme dite « Haby » qui brade l'enseignement professionnel et aggrave les injustices sociales.

Il s'inquiète des conditions de la rentrée scolaire 1978-1979, conditions matérielles et pédagogiques.

Il affirme sa détermination de participer aux actions entreprises dernièrement par un groupe de Municipalités de Gauche de l'Agglomération Nantaise pour dénoncer les carences de l'État en matière d'enseignement.

DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ÉTAT AU FONCTIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Vœu adopté à l'Assemblée Générale de la Caisse des Écoles le 27 Avril 1978 :

- CONSIDÉRANT que l'État apporte une aide financière à la restauration des jeunes fréquentant les restaurants universitaires et ceux des lycées et collèges, mais se désintéresse, par contre, quasi complètement des enfants de maternelle et du primaire.

- CONSIDÉRANT que l'arrêté du 31 Décembre 1963 (Éducation Nationale) apportant une subvention forfaitaire pour la construction des cantines et restaurants d'enfants n'a pas été révalué, malgré l'érosion monétaire.

- CONSIDÉRANT que la Recommandation de Genève N° 33 aux Ministères de l'Enseignement Public, qui avait été rédigée et votée grâce à la France, n'est pas appliquée dans notre pays.

- CONSIDÉRANT que la circulaire Dienesch-Guichard du 8 Juin 1971, relative à la nutrition de l'écolier, n'est qu'un vœu pieu, puisque l'État n'apporte pas les moyens financiers nécessaires à son application.

RECLAME :

- Qu'une aide financière par convive soit allouée par l'État auprès des Communes ou Caisses des Écoles Publiques.

- Que soit remboursé aux Communes le montant de la T.V.A. payé à l'occasion de la reconstruction des Restaurants scolaires.

- Que soit supprimée la T.V.A. sur les produits de grande consommation qui entrent dans la confection des repas.

Il est bien évident que ce ne serait qu'une solution d'attente permettant de donner un ballon d'oxygène aux budgets de nos cantines et restaurants d'enfants tellement démunis.

L'État ne s'en trouverait pas ruiné, mais le devenir physique et physiologique de nombreux enfants pourrait être amélioré. Solution d'attente pour le jour, que nous souhaitons prochain, du dépôt et du vote du projet de loi.

HALTE AU CHOMAGE ET A LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE

Le gouvernement BARRE poursuit sa politique de récession économique et de chômage sans tenir compte du verdict populaire qui avait montré au premier tour l'hostilité de la majorité de la nation à la politique de misère supportée par les travailleurs et leurs familles.

Contrairement à ce que dit M. BARRE, la crise de l'emploi n'est pas derrière mais devant nous. Toutes les prévisions concordent pour estimer qu'à la fin de 1979, le chômage officiel touchera au moins 1 million 1/2 de personnes. Les faillites et les licenciements vont se multiplier, en Septembre prochain, 600 000 nouveaux jeunes vont arriver sur le marché du travail.

La Municipalité d'Union de la Gauche de REZÉ ne peut rester insensible devant l'accroissement du nombre de chômeurs, la course à l'inflation et la baisse continue du pouvoir d'achat de ses concitoyens.

C'est pourquoi les Élus de REZÉ, unanimes, proposent l'adoption du vœu suivant qui sera transmis à l'autorité préfectorale, au Premier Ministre et au Président de la République et dont le texte sera inséré dans notre prochain bulletin municipal afin de faire connaître notre sentiment à la population et de la mobiliser sur ce problème de première importance.

Le Conseil Municipal de REZÉ condamne sans appel la politique menée par le nouveau gouvernement BARRE. Celui-ci, par son refus délibéré de mener une politique cohérente en matière d'emploi et d'amélioration du pouvoir d'achat des plus défavorisés, montre bien l'incapacité de la droite à satisfaire aux revendications légitimes de la classe ouvrière.

Les élections législatives ayant eu lieu, la droite au pouvoir déploie une grande offensive contre les forces vives de notre pays.

L'indice des prix, mauvais pour Janvier (+ 0,5 %), Février (+ 0,7 %), Mars (+ 0,8 %) et Avril (+ 1,1 %), s'annonce catastrophique pour Juin, la hausse du coût de la vie venant fortement réduire le pouvoir d'achat des travailleurs.

La situation de l'emploi ne cesse de se dégrader dans des proportions inquiétantes. Depuis le début de l'année, le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter, le bilan du mois de Mars fait ressortir une progression de 2,7 % par rapport au mois de Février. Nous cotoyons « officiellement » les 1 100 000 chômeurs, le décalage de l'enregistrement des demandes d'emploi, les radiations plus rapides dans les fichiers ayant largement faussé les données statistiques.

Aujourd'hui, la région nantaise a un taux de chômage égal à 7 % de la population active soit près de 20 000 chômeurs, le nombre de chômeurs s'étant accru de 27,16 % par rapport à l'an dernier, alors qu'on ne recense actuellement que 3 offres pour 100 demandes d'emploi.

A REZÉ, la situation n'est pas plus brillante, le nombre des chômeurs atteint actuellement 1 145 personnes contre 869, soit + 31 % en un an, le nombre a presque doublé depuis trois ans puisque nous avions 614 chômeurs en 1975.

Un certain nombre de grands secteurs en Loire-Atlantique sont particulièrement touchés :

- Manutention	12,10 %
- Bâtiment	40,64 %
- Transformation des métaux	40,22 %
- Textile, cuir, confection	25,00 %
- Emplois de bureau	7,00 %

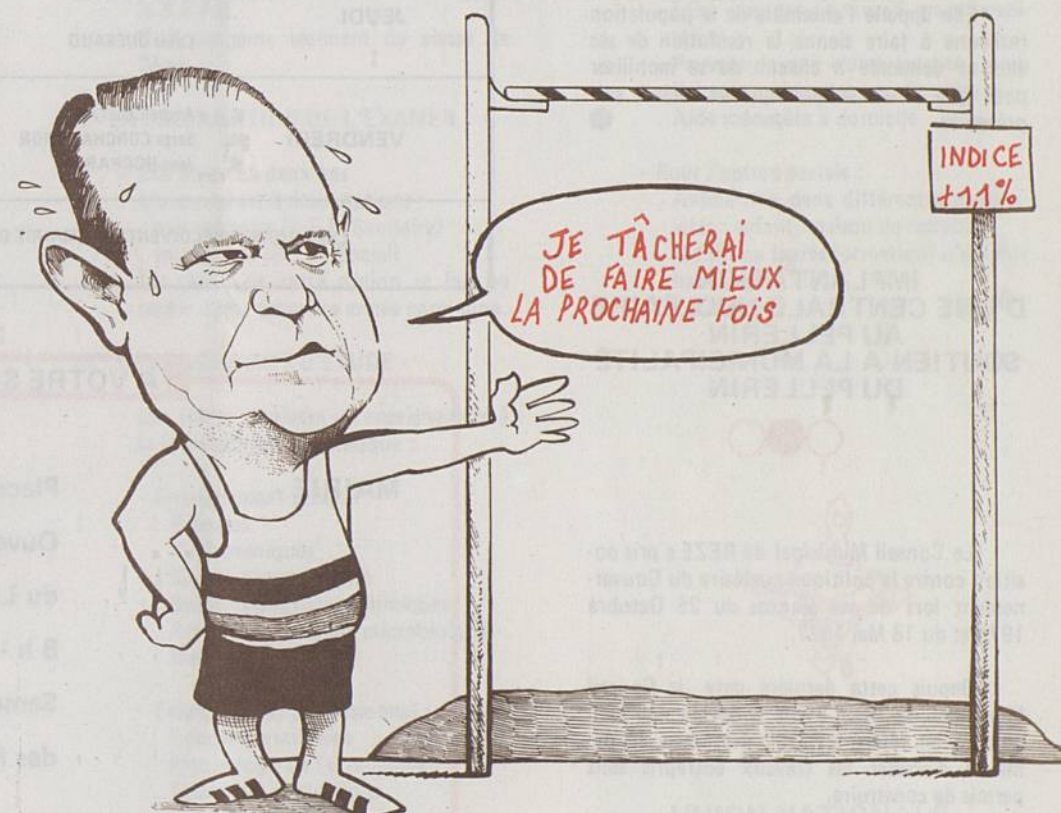
Dans les bâtiments :

- Moisant-Laurent-Savey
- Melouin-le-Marchand
- E.T.P.O.
- Coignet

Divers :

- Via-France
- Atlas
- Ugine Kulman
- Dubo
- Atlantique Viande
- Colas
- Société Chimique de la Route
- S.M.A.C....

Le Conseil Municipal de REZÉ condamne le maintien des grandes fortunes, le profit des propriétaires d'entreprises et la liberté des prix industriels alors que l'ensemble des travailleurs ne peut plus vivre décemment se trouvant confronté aux traites impayées, aux menaces d'expulsion.



Quotidiennement, dans les entreprises, des conflits surgissent dont l'origine se trouve dans une volonté de liquidation des établissements de la part du patronat et de remise en cause des avantages acquis. Malgré les actions déterminées des travailleurs, la Loire-Atlantique a connu et connaît encore actuellement des fermetures d'établissements et des licenciements collectifs.

Dans la métallurgie et les chantiers navals :

- Fonderies Nantaises
- Leroux & Lotz
- Dubigeon
- La Peinture Navale

Il considère urgent d'instaurer une politique industrielle décentralisée, une planification concertée des investissements publics, la démocratisation de l'entreprise qui demeure aujourd'hui la propriété du patronat alors qu'elle est l'outil de travail et l'œuvre des salariés, la création d'un impôt sur les grosses fortunes et une lutte sans merci contre la hausse des prix.

Par la création des zones industrielles, la Municipalité de REZÉ, pour sa part, mettra tout en œuvre pour développer l'emploi sur la Commune. Elle soutiendra les travailleurs en lutte pour la défense de leur emploi et de leur pouvoir d'achat.

Elle demande le déblocage rapide des crédits nécessaires aux investissements prévus par les Collectivités Locales :

- Voirie (rocade sud - pont de Cheviré - pont de Pont-Rousseau etc ...)
- Logements H.L.M.
- Construction d'écoles (L.E.P. - C.E.S. de Bouaye - École du Port-au-Blé)
- Équipements sociaux (centre social - travaux Résidence de Mauperthuis - acquisition d'un immeuble antenne A.N.P.E. - crèche)
- Équipements de loisirs (travaux la Pinelais - centre de loisirs de la Morinière)
- Sports : dragage port de plaisance.

Elle appelle l'ensemble de la population rezéenne à faire sienne la résolution de ses élus et demande à chacun de se mobiliser pour que la vie économique et sociale soit préservée.

IMPLANTATION D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE AU PELLERIN SOUTIEN A LA MUNICIPALITÉ DU PELLERIN



Le Conseil Municipal de REZÉ a pris position contre la politique nucléaire du Gouvernement lors de ses séances du 25 Octobre 1975 et du 18 Mai 1977.

Depuis cette dernière date, le Conseil Municipal du PELLERIN a décidé une assignation en référé d'E.D.F. avec mise en demeure d'arrêter les travaux entrepris sans permis de construire.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est nécessaire de soutenir la Municipalité du PELLERIN, à l'unanimité,

- 1- Accorde son soutien à la Municipalité du PELLERIN.
- 2- Demande que le Gouvernement respecte rigoureusement la légalité en ne portant pas atteinte aux libertés individuelles et respecte les réglementations mises en place par les collectivités locales.
- 3- Dit que la position du Conseil Municipal de REZÉ sera rendue publique.

PERMANENCE DES ADJOINTS

JOURS	ADJOINTS	SECTEURS DE RESPONSABILITÉS
LUNDI	M. Gilles RETIERE	CULTURE ET LOISIRS
MARDI	Mme Anne QUILLAUD	PERSONNEL - VIE ÉCONOMIQUE
	M. Michel HIMENE	SPORT
MERCREDI	M. Michel JORAND	ENSEIGNEMENT
	M. René PAPIN	FINANCES
JEUDI	M. Yves MARIEL	AFFAIRES SOCIALES
	M. Louis QUÉBAUD	ANCIENS
VENDREDI	M. André COUTANT	INFORMATION et RELATIONS PUBLIQUES
	M. Serge CONCHAUDRON	URBANISME
	M. Jean HOCHARD	ENVIRONNEMENT - CADRE de VIE

LES ADJOINTS REÇOIVENT A LA MAIRIE DE 14 H. 30 à 17 H. OU SUR RENDEZ-VOUS

A VOTRE SERVICE

MAIRIE - Place Jean-Baptiste Daviais
Ouverture des bureaux du Lundi au Vendredi
8 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h
Samedi matin : permanence des Formalités Administratives

CENTRE SOCIAL - Allée de Touraine
du Lundi au Vendredi
8 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

NOTE DE LA RÉDACTION :

L'abondance des articles reçus ne nous a pas permis de les passer TOUS dans ce bulletin et nous nous en excusons.

Cependant, ils seront insérés en priorité dans le prochain bulletin.

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (C.E.T. JEAN PERRIN - REZÉ)

Employés techniques des Collectivités ? Connais pas

Et pourtant dans la Commune de REZÉ, depuis 1975, une section comportant 18 jeunes filles et garçons de 14 à 18 ans, s'est ouverte pour préparer à ce métier.

Ces jeunes, à la sortie du C.E.T., avec leur C.A.P., vont s'orienter vers les collectivités, toutes les collectivités.

Ils sont capables, car ils ont étudié les différents milieux de se placer :

- Dans les collectivités d'enfants normaux, malades ou handicapés, c'est-à-dire dans les garderies, les colonies de vacances, les crèches, les services d'enfants des hôpitaux, les écoles primaires, maternelles, secondaires.

- Dans les collectivités d'adultes : restaurants universitaires, d'entreprises, hôpitaux, maternités etc.

- Dans les collectivités de personnes âgées : maisons de retraite, foyers, service d'aide à domicile etc...

Dans ces établissements, ils peuvent s'adapter à la cuisine et au service des repas ainsi qu'à la lingerie car leur programme comporte chaque semaine 4 heures de travaux pratiques de cuisine et 4 heures de travaux de lingerie (repassage, raccomodage, couture).

Mais on peut leur demander aussi l'entretien des locaux, et même des petits soins simples d'urgence, étudiés aux cours d'hygiène et de secourisme.

Cet enseignement pratique est appuyé sur des notions théoriques d'hygiène alimentaire, de technologie des matériaux, des produits, des textiles, des appareils utilisés.

L'éducation esthétique, le dessin appliqués à leur profession, leur permettent en même temps que les travaux pratiques appliqués à la vie quotidienne de l'usager, de rendre le cadre de vie agréable aux personnes dont ils s'occuperont.

Ces études variées, partagées entre les cours pratiques et les études théoriques, attirent, à l'issue de la 5ème des C.E.S., de nombreux jeunes et chaque année on refuse des élèves.

Les collectivités s'ouvrent de plus en plus nombreuses pour offrir des débouchés à ces jeunes, après leurs 3 ans d'études au C.E.T.

Il est cependant à regretter que, souvent, par méconnaissance, ignorance même de ces sections, les collectivités ne font pas appel à eux et embauchent un personnel non spécialisé, qu'il faudra former sur le tas.

C'est pour faire connaître cette section que les enseignants du C.E.T. de REZÉ, en accord avec la Municipalité, ont décidé cette information en direction des parents, des responsables des collectivités, de la population de REZÉ.

Brevet d'étude préparatoire aux carrières sanitaires et sociales

I - RECRUTEMENT DES ÉLÈVES -

- La section est ouverte aux garçons comme aux filles
- La plupart viennent de classe de 3ème - le plus souvent ils possèdent le B.E.P.C.
- Quelques uns viennent de classe de 2ème

II - LA PRÉPARATION DE L'EXAMEN -

- Elle a lieu en deux ans
- L'examen est à deux options :
 - . soit sanitaire (B.E.P. Sanitaire)
 - . soit sociale (B.E.P. Social)
- Le choix de cette option se fait au terme d'une première année commune.

III - LE PROGRAMME D'ÉTUDE -

- Les élèves reçoivent un enseignement à la fois théorique et pratique :
- Enseignement général :
 - . Français
 - . Mathématiques
 - . Monde contemporain
 - . Sciences physiques chimiques
 - . Anatomie, biologie, microbiologie
 - . Dessin
- Enseignement professionnel :
 - . Education sanitaire
 - . Psychologie de l'être humain
 - . Economie domestique
 - . Organisation du travail
 - . Hygiène alimentaire
 - . Connaissance des milieux de vie et de personne
 - . Dactylographie
 - . Travaux de classement

Les travaux pratiques sont adaptés et font suite aux matières générales enseignées :

Exemple :

- . le secourisme
- . préparation de menus
- . entretien de locaux

- Les élèves effectuent en outre trois stages durant leur scolarité, d'une durée

moyenne de 15 jours dans 3 secteurs ainsi définis :

1. Secteur enfant :
 - . maternité
 - . crèche
 - . pouponnière
 - . maisons d'enfants à caractère sanitaire ou social
 - . jardin d'enfant
 - . maternelle
2. Secteur médical :
 - . service de chirurgie - convalescent
 - . cardiologie de différents établissements publics et privés.
3. Secteur personnes âgées :
 - . maison de retraite
 - . hospice

IV - EMPLOIS et DÉBOUCHÉS POSSIBLES -

- Pour l'option sanitaire :
 - . Elles assurent un travail agent hospitalier
 - . Peuvent devenir aide-soignante - auxiliaire de puériculture - infirmière
 - . Aide ménagère à domicile
- Pour l'option sociale :
 - . Animatrice dans différentes collectivités : enfant, maison de retraite.
 - . Monitrice (après formation) d'enfants handicapés
 - . Educatrice.



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

L'Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord tient une permanence tous les premiers lundis du mois de 20 h à 20 h 30 à son siège situé, Café de la Gare, 32 avenue de la Libération à REZÉ.

Tous les Rezéens ayant été en A.F.N. (Algérie, Maroc, Tunisie) du 1er Juin 1953 au 3 Juillet 1962, membres ou non de l'Association y sont les bienvenus et peuvent se renseigner sur les droits éventuels.

VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES



Quand la Municipalité décida, voici déjà quatre années, de favoriser l'ouverture d'une École de Musique, elle ne se doutait probablement pas de sa rapide évolution. En fonction de celle-ci, et s'apercevant alors qu'il s'agissait de répondre à un besoin réel de la population rezéenne, elle a décidé de poursuivre ses efforts en faveur de l'Enseignement musical.

Aujourd'hui, près de 300 élèves fréquentent l'École de Musique et 10 professeurs y assurent des cours spécialisés tels que le violon, la guitare, la clarinette, la flûte traversière, la flûte à bec, la trompette, le saxophone et le solfège, ainsi que des cours de musique d'ensemble visant à développer l'essence collective de l'art musical. Nous trouvons de fait des classes de musique de chambre, d'initiation à l'orchestre et la chanterie pour les enfants, avec en projet une cantilène, une classe d'objets sonores et un ensemble vocal pour les instrumentistes.

Dans le souci d'une ouverture au plus grand nombre, l'École a également décidé de n'imposer aucune limite d'âge, espérant toucher ainsi quantité d'adolescents, voire d'adultes désireux de se consacrer à cette activité artistique. A leur intention, des classes spéciales ont été ouvertes comme celles d'initiation à la Musique et de solfège pour adultes.

La devise de l'École de Musique restera donc bien la qualité d'un enseignement musical au service du plus grand nombre, son but étant de former non une infime minorité de professionnels, mais au contraire une large proportion d'amateurs au sens le plus noble du terme, c'est-à-dire, en un mot, d'amener les gens à l'amour de la Musique.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

* Locaux : les cours sont actuellement dispersés dans différents lieux (Maison des Offices, Salle Jean Jaurès, École Château Nord), mais nous espérons bien, dès la rentrée prochaine, pouvoir bénéficier de nos locaux propres qui se situeraient alors rue Madame Curie, dans l'ancienne école Pont-Rousseau Nord.

* Coût d'une inscription : les cotisations sont évaluées suivant le quotient familial.

Classes d'instruments :

- Quotient familial inférieur à 600 F. (mensuels)	210 F. par an
- de 601 à 1 100 F.	250 F. par an
- de 1 101 à 1 650 F.	300 F. par an
- au-dessus de 1 650 F.	350 F. par an

Initiation à la musique :

- Quotient familial inférieur à 600 F. (mensuels)	105 F. par an
- de 601 à 1 100 F.	125 F. par an
- de 1 101 à 1 650 F.	150 F. par an
- au-dessus de 1 650 F.	175 F. par an

(Si plusieurs membres d'une même famille participent à l'École de Musique seul l'un d'eux paiera la cotisation correspondant au quotient familial, les autres payant la cotisation la plus basse).

(Aucune majoration de cotisation n'est demandée pour toutes les autres classes suivies dans l'École).

Les inscriptions seront prises durant tout le mois de Juin, au Secrétariat 70, avenue de la Libération - REZÉ - Tél. 75.54.95.

En cas de pléthore dans un cours, les inscriptions seront retenues dans leur ordre d'enregistrement.

L'ANIMATION MUSICALE

Dans un souci d'ouverture, l'École de Musique voudrait transcender son rôle pur d'École pour devenir un véritable centre d'animation et de diffusion musicale, à l'intérieur ou autour duquel chacun puisse trouver sa propre dimension artistique.

Hélas ! trop de préjugés nuisent à la musique, et il n'est pas rare d'entendre : « La musique ce n'est pas fait pour moi ... » ou bien encore : « Moi, je ne comprends pas la musique ... », ce à quoi nous pourrions répondre avec Stravinsky qu'il n'y a rien à comprendre dans le langage des sons. Il faut simplement les sentir, et pour cela y être réceptif. La perception pour être affinée devient alors matière éducative. Il faut aussi apprendre à mener une audition active et non subissante comme la société d'aujourd'hui nous l'impose trop souvent.

Apprendre à écouter, voilà l'un de nos premiers objectifs en direction des enfants. Mais nous aimerions plus. Nous aimerions attirer les Rezéens dans une découverte musicale commune, n'hésitant à aucun moment à démythifier les temples de l'Art en les rendant accessibles à tous.

C'est ainsi que pour les animations entreprises dans le courant de l'année, la gratuité était de rigueur. En outre, une large information a été faite parmi les Rezéens, tant par

voie de presse, que par affiches et tracts. Malgré cela, combien sont venus ? Combien ont fait l'effort de se déplacer pour découvrir ? Quelques uns, il est vrai et la plupart de ceux-ci sont d'ailleurs revenus les fois suivantes, mais notre théâtre contient 500 places et il est bien loin d'être rempli !

Nous continuons d'espérer cependant d'attirer un nombre toujours croissant d'adultes car nous sommes fermement convaincus que les premiers pas de l'Éducation Musicale s'effectuent dans la famille. Ainsi, si nous projetons d'entreprendre dès l'an prochain des animations en milieu scolaire, nous envisageons également de répondre à l'appel de différents comités d'entreprises, afin qu'ensemble nous combattions cette idée caduque que « Les Français ne sont pas musiciens et ne veulent pas l'être ».

Philippe LE CORF
assurant les fonctions de
Directeur de l'École de Musique

* INFORMATION 3EME AGE

L'Office Municipal des Personnes Agées de REZÉ a le plaisir de porter à la connaissance des Anciens de la Commune qu'à compter du Vendredi 2 Juin, une permanence d'accueil où toutes les informations concernant les Associations d'anciens et retraités, les services en faveur du 3ème Age, les Maisons de retraite pourront être recueillis, est ouverte au siège social de l'O.P.A.R. :

MAISON DES OFFICES
70, avenue de la Libération (face à la Poste)
à REZÉ

Le Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

NANTES Château des Ducs FESTIVAL FOLK

La Kevrenn de Nantes - Les Piballes - Les Sonneurs « Michenaud et Greillier » - Les Harpes Celtiques - Le Groupe GLEN AN EN-DREZIZ - Les Ballets Folk d'Orvault - L'Orchestre AVEL NEVEZ de St Malo - L'ensemble DIAOULED-AR-MENEZ de Carhaix - Les « DJIBOUD JEP » de Lorient.

* FEST NOZ *

Samedi 23 Septembre de 20h à 4h
* Organisation A.E.P.R. *
Tarif préférentiel pour les Rezéens

VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
1er étage du Centre Social
Allée de Provence - 44400 REZÉ
Tél. 75.56.44



La Bibliothèque municipale vous offre ...

le mercredi de	9 h à 12 h
et de	14 h à 17 h
le vendredi de	9 h à 12 h
le samedi de	14 h à 18 h

... la possibilité de lire et consulter sur place :

- des dictionnaires et encyclopédies
- des ouvrages d'histoire locale

... la possibilité d'emprunter :

- POUR LES JEUNES .

des contes, albums, bandes dessinées, romans, documentaires animaux, bricolage et fascicules d'encyclopédies (Alpha, La Mer ...)

- POUR LES ADULTES :

des romans (classiques, modernes, politiques, science-fiction ...), des biographies, des documentaires (philosophie, sciences, arts, histoire et géographie etc ...)

LES FORMALITÉS

- le droit d'inscription est de : 2,00 F.
- l'abonnement, qui se prend en Janvier, est pour l'année de : 14,00 F.
- pour le semestre de : 7,00 F.
(renouvelable en Juin)

Il permet d'emprunter trois livres pour 15 jours, à restituer au plus tard au début d'un mois.

Les livres sont répertoriés dans un fichier, par auteur, titres pour les romans, sujets pour les documentaires. Un cahier de propositions d'achats est à la disposition des lecteurs, ils peuvent y noter les livres qu'ils souhaiteraient trouver à la bibliothèque.

Quelques titres parmi les nouveautés (plus de 200) .

- Les enfants de l'été Robert SABATIER
- La grâce de Dieu Jean NOLI
(prix des libraires)
- Une soupe aux herbes sauvages E. CARLES
- Entre chienne et louve Michel PERREIN
- Les funérailles de la grande mémé Gabriel GARCIA MARQUEZ
- Changer la mort Léon SCHWARZENBERG
- Ils ne sont pas tous nés délinquants Dr ROUMAGNON
- Le pouvoir à vif Max GALLO
- Pop et Jazz Patrice BLANC FRANCARD
(livre d'or 1977-1978)

Pour les jeunes, même pour ceux qui ne savent pas encore lire, des titres des éditions « des Femmes », « la Farandole », « l'École des Loisirs » ...

* N'oubliez pas qu'avant la fermeture annuelle du 14 Juillet au 15 Août, il est possible d'emprunter 6 livres au lieu de 3. C'est aussi le moment de renouveler l'abonnement semestriel ou de prendre une inscription valable jusqu'en Janvier 1979 (cf. plus haut).

COMITÉ D'AIDE AUX ANCIENS DE PONT-ROUSSEAU-LES-ILES

Siège Social : 7, place Pierre Sémard - 44400 REZÉ

organisée par l'O.P.A.R.

Le Comité d'Aide aux Anciens de Pont-Rousseau-les-Iles est né officiellement en 1964, grâce à l'initiative de bonnes volontés dont MM. PATRON et VRAU. Depuis, le comité a pris de l'importance et du renom dans le quartier et même dans la Commune. Il regroupe environ 300 anciens de plus de 70 ans (ses moyens ne lui permettent pas de prendre en charge les anciens à 65 ans). A signaler que ce Comité est le seul du genre existant sur la Commune.

Le Comité offre aux Anciens du quartier un colis de Noël, lors d'une matinée théâtrale en Janvier ; un repas en Juin ; de plus il vient en aide aux plus nécessiteux (bons de fuel, etc...).

Le Comité participe également à la vie de la Commune en œuvrant plus spécialement dans les offices concernant les personnes âgées, c'est pourquoi plusieurs membres du bureau font partie en outre de l'O.P.A.R. et de l'O.M.C. Le Comité invite tous les anciens spécialement les anciens du quartier, à assister et à faire venir le plus de monde possible à la Revue 1978 du mois de Novembre prochain qui ouvrira la semaine des anciens qui sera

Le Comité peut survivre grâce à la subvention de la Mairie, mais surtout grâce à l'aide financière des commerçants et artisans du quartier et également des bénéficiaires de la Revue annuelle donnée par les jeunes et moins jeunes des Roussipontains.

Le bureau se compose de la façon suivante :

- Présidents d'honneur :	MM. Patron et Vrau
- Président :	M. Mouchet
- Vice Présidents :	Mme Boulo M. Ploquin M. Baud
- Secrétaire :	Mme Mouchet
- Secrétaire Adjointe :	Mme Ringard
- Trésorier :	M. Serge Morin
- Trésorière Adjointe :	Mme Legendre
- Directeurs artistiques :	MM. Mouchet et Ringard

Pour tous renseignements, on peut s'adresser chez le Président M. MOUCHET, 4, place de l'Erdronnière à REZÉ où le meilleur accueil vous sera réservé.

VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES

FÉDÉRATION NATIONALE DES MALADES INFIRMES ET PARALYSÉS

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée il y a trente ans, la Fédération Nationale des Malades, Infirmes et Paralysés (F.N.M.I.P.) a d'abord été active et présente dans les sanas pour lutter contre les injustices dont étaient victimes les «tuberculeux».

Elle s'est ensuite élargie à tous les handicapés et rassemble aujourd'hui des Malades Infirmes, Aveugles, Paralysés, quelles que soient l'origine et la nature de leur handicap ou de leur maladie.

La F.N.M.I.P. veut aider les handicapés à sortir de «l'isolement» et des difficultés où les tient, trop souvent, leur situation.

Elle les invite donc à se regrouper pour mettre en pratique la vieille devise «L'Union fait la Force».

Accueillant des gens très divers dans leurs origines, leurs tendances, leurs appartenances philosophiques, politiques, syndicales ou religieuses, la F.N.M.I.P. respecte les convictions de chacun. Elle est ouverte à tous sans distinction d'opinion et n'est liée à aucun parti ou syndicat.

Son indépendance ne l'empêche nullement de prendre position sur divers problèmes généraux, qui conditionnent la vie des handicapés, ou d'agir avec d'autres organisations populaires, familiales, syndicales ... pour la défense des intérêts des malades et handicapés ou leur intégration dans la société.

Organisée au plan national en Fédération, la F.N.M.I.P. est décentralisée en Unions Régionales, Unions Départementales, Sections Locales ou «correspondants».

A tous les échelons du mouvement, ce sont des handicapés ou d'anciens malades qui animent l'organisation.

Pour les aider dans l'acquisition des compétences nécessaires à la tenue du service juridique, la Fédération met à la disposition de ses militants des journées d'études, un bulletin mensuel d'information et de formation «s'Unir» ainsi que des études techniques, sous forme de dossiers et de fiches, en matière d'aide sociale, de Sécurité Sociale, de reclassement, de logement, d'hospitalisation, etc...

En ce qui concerne les adhérents eux-mêmes, la Fédération édite à leur intention un journal mensuel «Vers la Vie» qui se place sous l'angle de l'information et de l'éducation sanitaire et sociale. Ce même travail est réalisé également par les nombreuses réunions et assemblées tenues dans les Unions Départementales et Sections.

La F.N.M.I.P. ne se penche pas sur l'Infirmes ou l'invalides, elle veut que les intéressés eux-mêmes prennent en mains leurs propres problèmes, proposent des solutions, agissant pour chercher à les faire aboutir.

Tous renseignements :

F.N.M.I.P.
2, rue du Château - 44000 NANTES
Tél. 49.21.08 - 76.54.42

Permanence à REZÉ :

Tous les troisièmes samedis de chaque mois
de 14 h 30 à 18 h
Centre Social de REZÉ
Allée de Touraine

Pour qu'elle soit efficace, elle exige une modification profonde des espoirs. Elle ne doit plus se cantonner suivant les revenus dans les 2 ou 3 % qui concernent les accidents de santé. L'homme n'est pas sur terre pour être malade mais pour vivre pleinement sans empiéter sur la liberté d'autrui.

C'est donc à 100 % que le Mutualisme devrait pouvoir évoluer dans l'Economie mettant un frein aux inégalités sociales.

Nos sociétés de base peuvent servir de modèles de Démocratie puisque les études des Conseils d'Administration doivent être approuvées par les Assemblées Générales. Celles-ci ne sont pas fantômes puisque les absences sont sanctionnées par une amende.

Imbu de cette conception du Mutualisme, il était normal de faire un rapprochement avec un Mouvement qui, tenant compte de l'évolution des techniques de production, pouvait accéder à la distribution de l'abondance. Celle-ci existe en potentiel mais ne peut se manifester puisqu'elle détruit le profit et aboutit à un gaspillage.

Ce qui dénote de la part de nos contemporains un mépris total effréné des générations futures. Mais que de chemin à parcourir puisqu'en dehors de ces quelques pour cent nécessaires au titre de Mutualistes, les individus conservent leur égoïsme, individuel ou corporiste.

Agressés par de nombreuses contraintes financières, emplois sollicités de toutes parts, jeux, spectacles sportifs, publicités outrancières, ils n'ont plus le loisir de méditer. Ils confondent causes et effets. L'absence de connaissance de ce qui leur est étranger les conduit à se combattre entre eux alors que la responsabilité du désordre incombe au système financier qui n'est plus adapté à la société actuelle et qui permet toutes les manifestations.

La production doit créer le financement de la Distribution par un revenu social. Ce qui exclut toutes les complexités administratives qui peuvent créer des emplois sans utilité réelle pour les individus.

Si cette conception est encore difficilement admise, le traditionalisme étant toujours l'obstacle, il n'en reste pas moins qu'elle répond à un impératif si nous voulons éviter le chaos qui deviendrait inévitable. Il faut un effort pour le comprendre. En sommes-nous capables ?

Jean PENNANEAC'H
Membre honoraire du Conseil
d'Administration de l'Union
Départementale des Sociétés
Mutualistes
Président honoraire de la Société
Mutualiste de Rezé-Trentemoult
Ancien Conseiller Municipal
Président de la section
Nantes-Rezé du M.F.A.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR L'ABONDANCE AU MUTUALISME INTÉGRAL POUR UN SOCIALISME DISTRIBUTIF

La Mutualité a été jusqu'en 1930, date d'application des Assurances Sociales, un élément moteur essentiel de la solidarité. L'évolution des techniques, des mœurs, l'accaparement par les Entreprises, et on sait la précarité parfois de leur durée, la loi du projet pour les compagnies d'assurances a modifié profondément ce qui était le fondement des Sociétés Mutualistes qui auraient dû rester territoriales avec des instances départementales et nationales, sa devise «Un pour Tous, Tous pour Un» est une formule qui, tout en étant non violente, est la plus révolutionnaire.



SPECIAL 3eme AGE

CONSULTATION

DE

L'OFFICE MUNICIPAL DES PERSONNES AGEES DE REZE

L'O.P.A.R a pour mission entre autres, de recenser la situation des personnes âgées de REZÉ et de déterminer les besoins les plus urgents à satisfaire.

En liaison avec la Municipalité et son Adjoint aux Anciens, M. QUÉBAUD, nous lançons une grande enquête qui nous permettra d'apprécier les services existants sur la Commune et de mieux connaître les améliorations à y apporter afin de permettre le maintien à domicile ou la création de services nouveaux en complément de ceux fonctionnant déjà depuis plusieurs années.

L'étude que nous voulons faire de vos besoins ne sera possible qu'avec votre compréhension et votre participation.

Aussi nous vous remercions de vouloir bien répondre aux questions qui vous sont posées et de nous retourner ce questionnaire dans les meilleurs délais afin que nous recueillions le maximum de réponses des anciens de REZÉ.

Le Président de l'O.P.A.R.

André COUTANT

Retournez ce questionnaire aux adresses suivantes :

- M. l'Adjoint aux anciens - Mairie de REZÉ.*
- O.P.A.R - Maison des Offices, 70, avenue de la Libération - REZÉ.*
- Centre social, allée de Provence - REZÉ.*
- ou remettez-le à votre responsable d'Association ou à votre Club.*

Merci

QUESTIONNAIRE RÉSERVÉ AUX PERSONNES DU 3ème AGE

NOM (facultatif)

ADRESSE

INDIQUER VOTRE AGE

NE RÉPONDEZ QUE POUR VOTRE CAS PERSONNEL

	OUI (1)	NON (1)
<u>Envisagez-vous d'entrer dans :</u>		
- un foyer-logement ? <small>(logement locatif indépendant avec services communs d'usage facultatif)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- une résidence ou une maison de retraite ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- souhaitez-vous un établissement pour non valides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Désirez-vous demeurer à votre domicile ?</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Dans ce cas, souhaitez-vous :</u>		
- une aide-ménagère ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- des soins à domicile ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- prendre vos repas au foyer-restaurant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Utiliserez-vous un car de ramassage pour vous rendre au foyer-restaurant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- le lavage de vos draps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- la création d'un centre de jour ? <small>(un centre de jour assure les soins, les repas, les distractions, on y vient le matin et on repart le soir).</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Utilisez-vous les subventions de l'aide à l'amélioration de l'habitat ?</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Fréquentez-vous un club ou une association du troisième Age ?</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Votre intention est-elle de vous y faire inscrire ?</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si OUI, dans quel but ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si NON, pourquoi ?		
<u>Souhaitez-vous des vacances organisées ?</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Possédez-vous une carte de transport du 3ème age ?</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SUGGESTIONS DIVERSES :

.....

QUESTIONNAIRE RÉSERVÉ AUX NON-VALIDES DU 3ème AGE

Les non-valides n'étant pas en principe admis dans les établissements actuels existant sur la Commune, souhaitez-vous la création d'un établissement pour non-valides ?

SUGGESTIONS DIVERSES :

.....